

Aménagement de l'*Ile Montmaur* sur la commune d'Auvers-sur-Oise (95)



« L'Oise » par Vincent Van Gogh

BERTIN Thomas
Ingénieur 1

Projet Individuel
Année 2006/2007

Ecole polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
37200 Tours
Tél : 02 47 36 14 52 fax : 02 47 36 70 64
Site internet : <http://www.polytechtours/univ-tours.fr>

Aménagement de l'*Ile Montmaur* sur la commune d'Auvers-sur-Oise (95)

BERTIN Thomas
Ingénieur 1

Projet Individuel
Année 2006/2007

AVANT-PROPOS

Les travaux de ce projet d'aménagement ont débuté au mois de décembre 2006.

Le choix de réaliser un projet paysager à cet endroit fut l'une de mes premières idées au moment de choisir un sujet pour ce projet individuel.

Les périodes de pause pédagogique m'ont permis de mieux définir mon projet :

les informations collectées ajoutées aux conseils qu'y m'ont été donnés, m'ont permis d'identifier des enjeux importants auxquels je tente de répondre par la proposition de plusieurs aménagements, allant au-delà du simple projet paysager initialement prévu.

La structure de ce rapport reflète cette démarche d'étude.

Ce projet individuel est ma première expérience de gestion d'un projet d'aménagement.

Ce travail fut très enrichissant pour moi. A travers cette étude, j'ai pu découvrir les difficultés et les implications que pouvait représenter un projet d'aménagement au sein d'une commune.

Les aspects communication, organisation de données et études de terrain m'ont beaucoup apporté sur le plan personnel.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes que j'ai rencontrées ou contactées dans le cadre de cette étude, pour les conseils, les informations qu'elles m'ont apportées et pour le temps qu'elles m'ont consacré.

En particulier :

- M. Auger, mon tuteur de projet, Professeur de Sciences Physiques à Polytech'Tours
- Mme Martin, Responsable du Service Urbanisme de la commune d'Auvers-sur-Oise
- M. Béquet, Maire d'Auvers-sur-Oise
- M. Mantel, Président de l'Office de Tourisme d'Auvers-sur-Oise
- M. Marracq, Responsable du service « eau » à la Direction de l'Environnement du Conseil Général du Val d'Oise
- M. Poulain, pépiniériste à Méry-sur-Oise (pépinières Poulain)

SOMMAIRE

	Page
AVANT-PROPOS.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION.....	5
I - DIAGNOSTIC.....	6
A. Présentation de la commune d’Auvers-sur-Oise.....	6
1) Situation géographique.....	6
2) Population, démographie.....	8
3) Histoire.....	8
4) Moyens d’accès.....	9
5) Tourisme.....	10
B. Caractéristiques de l’<i>Ile Montmaur</i>.....	12
1) Situation géographique.....	12
2) Situation administrative.....	13
3) Description de la parcelle.....	15
4) Utilisation actuelle de la parcelle et dysfonctionnements.....	19
5) Atouts du site.....	23
C. Enjeux.....	25
1) Présenter une image positive de la ville dès le franchissement du pont.....	25
2) Améliorer l’ accueil touristique à cette entrée.....	26
3) Valoriser les bords de l’Oise	26
II - PROPOSITIONS D’AMENAGEMENTS.....	27
A. Mise en place d’une <i>guinguette</i>.....	28
1) Choix de l’emplacement.....	28
2) Description de la construction.....	28
3) Environnement de la <i>guinguette</i>	30
B. Création de places de stationnement rue Marcel Martin.....	31
C. Projet paysager dans la zone inondable.....	32
D. Evaluation du coût de l’aménagement.....	37
CONCLUSION.....	38
BIBLIOGRAPHIE.....	40
TABLE DES MATIERES.....	41
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	43
ANNEXE.....	50

INTRODUCTION

L'Ile Montmaur, située sur le territoire communal d'Auvers-sur-Oise, est un vaste espace qui souffre aujourd'hui d'un manque de définition.

Placé en zone inondable sur le Plan de Prévention des Risques de la commune, ce site bénéficie néanmoins de nombreux atouts, de par sa situation géographique (positionné en entrée de la ville Sud, au bord de l'Oise et proche du centre-ville) et des équipements qui y sont déjà présents.

L'aménagement de cet espace de grand potentiel est donc un enjeu important pour la ville et correspond à la volonté affichée par la mairie d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer l'attractivité pour les touristes.

Dans une première partie, la commune d'Auvers-sur-Oise sera présentée ainsi que les caractéristiques de *l'Ile Montmaur*, puis, les enjeux principaux de l'aménagement de la parcelle seront identifiés.

Dans une seconde partie, les propositions d'aménagement permettant de répondre à ces enjeux seront développées.

I - DIAGNOSTIC

A. Présentation de la commune d'Auvers-sur-Oise

1) Situation géographique

Auvers-sur-Oise est une commune située dans le département du Val d'Oise à une quarantaine de kilomètres de Paris au Nord-Ouest de Paris.

La commune s'étend sur environ 7 km entre la rive droite de l'Oise et le plateau du Vexin.

Sa limite communale jouxte sept autres communes :

- au sud : Méry-sur-Oise
- au sud-ouest : Pontoise
- à l'ouest : Ennery
- au nord-ouest : Hérouville
- au nord-est : Valmondois
- à l'est : Butry
- au sud-est : Mériel

Cette longueur a favorisé la naissance de différents hameaux (Valhermeil, Chaponval, Les Vallées, Le Montcel, Cordeville) avec leurs spécificités maintenant atténuées par l'urbanisation progressive de la commune.

Les 1280 hectares de la ville se répartissent en 977 hectares de terres agricoles situées sur les $\frac{3}{4}$ septentrionaux de la commune (soit 76 % de la surface totale), 226 hectares d'espace urbain construit (soit 18 %) et 77 hectares d'espace urbain non construit (soit 6 %).

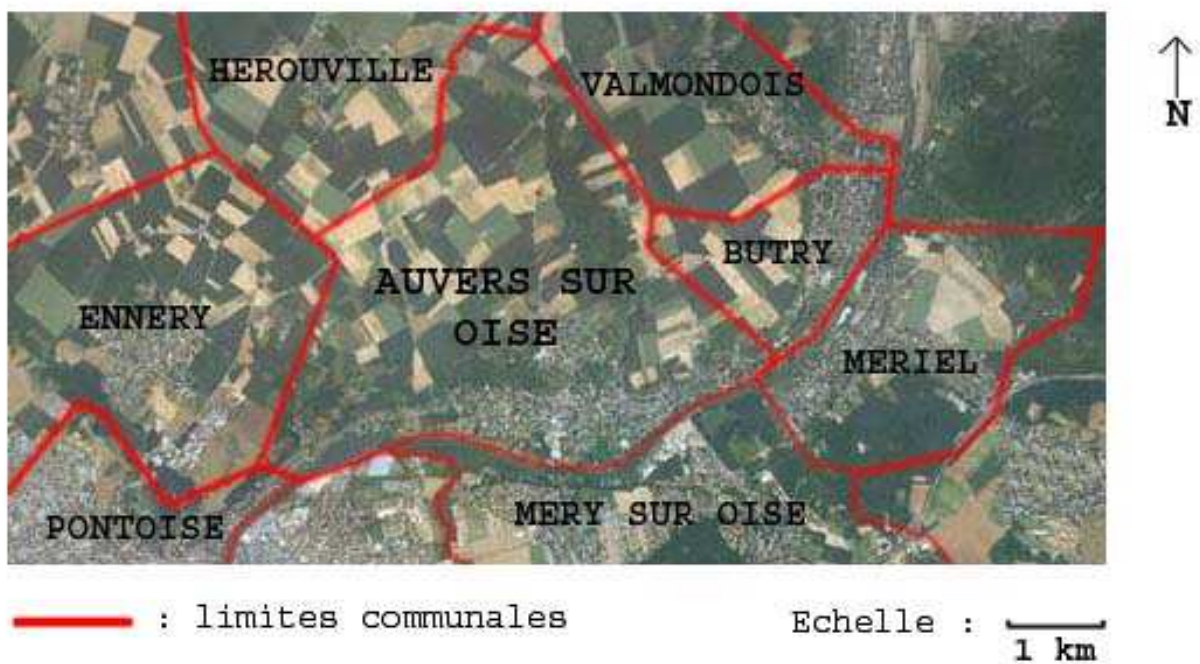
La trame urbaine le long de l'Oise est constituée en très forte majorité de maisons individuelles, essentiellement des XIXe et XXe siècles. A noter qu'un quartier pavillonnaire récent ainsi qu'un collège sont situés sur le plateau, à quelques centaines de mètres du bourg.

Situation géographique d'Auvers-sur-Oise au sein du Val d'Oise



Fond de carte : site internet du conseil général du Val d'Oise

Auvers-sur-Oise et ses communes voisines



Fond de carte : photo satellite IGN

2) Population, démographie

Auvers-sur-Oise compte au dernier recensement (2004) : 6938 habitants. Entre 1990 et 2004, sa population a évolué de 11 %, augmentation due à la natalité (taux de natalité de 0,5 %) et à l'arrivée de nouveaux habitants (taux de migration de 0,70).

Les 20 dernières années ont enregistré un rajeunissement de la population.

En 10 ans, Auvers-sur-Oise a vu sa population changer : arrivés à la retraite, des couples vendent leur habitation pour s'installer ailleurs.

Auvers-sur-Oise présente un taux de cadres moyens légèrement supérieur à la moyenne nationale. La grande majorité des auversoises travaillent hors de la commune, ce qui génère des déplacements pendulaires domicile-travail importants, notamment vers Paris.

3) Histoire

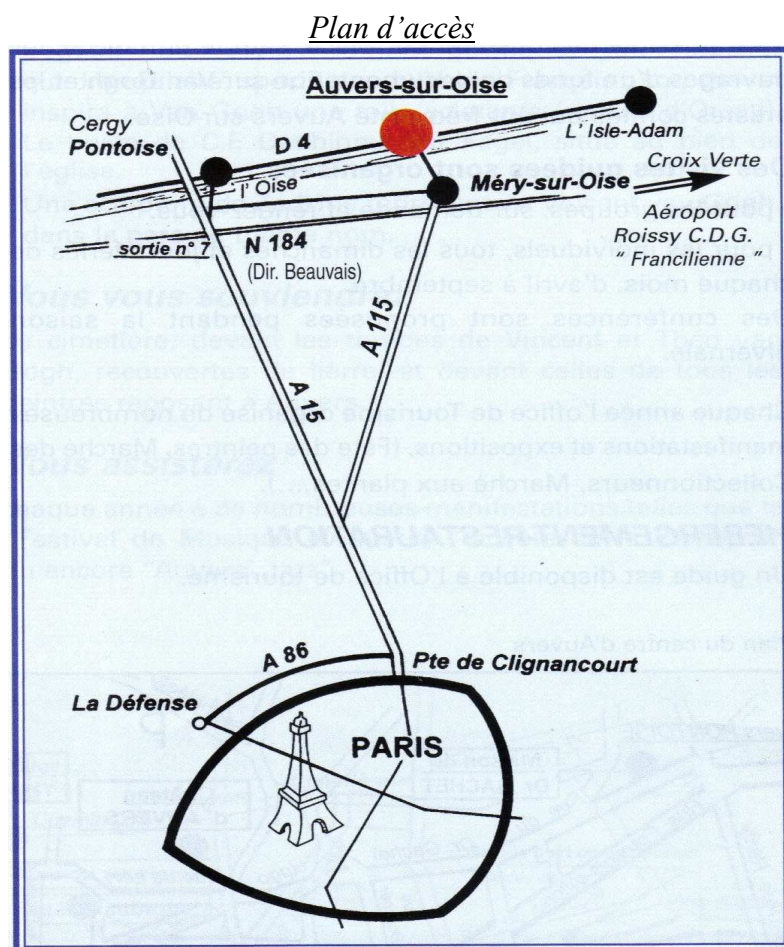
L'histoire d'Auvers-sur-Oise remonte bien loin dans le temps, attestée par les vestiges de l'âge de bronze et de l'époque gallo-romaine. Le Moyen-Age y est marqué par la construction de l'église au 12^e siècle, le 17^e siècle par le château d'Auvers-sur-Oise et le Manoir des Colombières, le 19^e par la mairie et de nombreuses maisons bourgeoises. La « vieille route » au pied de la falaise est jalonnée de vieilles fermes et de maisons rurales anciennes qui ont offert à partir de 1860 des motifs à de nombreux peintres dont certains sont illustres (de la période pré-impressionnisme à celle du post-impressionnisme), citons :

Charles-François Daubigny, Paul Cézanne, Vincent Van Gogh (mort et enterré à Auvers-sur-Oise), le Docteur Gachet, Pissarro et bien d'autres artistes de toutes nationalités ayant vécu ou fréquenté Auvers-sur-Oise.

Durant le XX^e siècle, Auvers-sur-Oise a connu un développement pavillonnaire comme la plupart des communes voisines de la vallée de l'Oise mais cette densification ayant été assez progressive en bordure nord de la ville et respectueuse du site, la commune conserve ainsi en l'état la quasi-totalité des sites peints par les impressionnistes.

4) Moyens d'accès :

En voiture, à partir de Paris, Auvers-sur-Oise est accessible par l'autoroute A15, puis A115, en sortant à Méry-sur-Oise.



Source : Dépliant disponible à l'office de tourisme d'Auvers-sur-Oise

La commune est également desservie par deux gares du Transilien Paris-Nord. Auvers-sur-Oise est accessible par les gares parisiennes de Saint-Lazare et du Nord ou par la ligne C du RER (moyennant un changement à St Ouen l'Aumône ou Pontoise). A signaler qu'un train à vapeur touristique relie la gare St Lazare à Auvers-sur-Oise les dimanches d'été.

5) Tourisme :

Site touristique de renommée nationale et internationale, Auvers-sur-Oise est associé à Van-Gogh et aux peintres qui y ont vécu ou séjourné.

Ce village a gardé son caractère bucolique et cultive le souvenir des peintres. De nombreux sites sont à visiter. Citons notamment : le Château d'Auvers-sur-Oise, la Maison-atelier de Daubigny et son jardin, l'Auberge Ravoux, le Musée Daubigny, le Musée de l'Absinthe, la Maison du Docteur Gachet.

L'Office du Tourisme reçoit 40 000 visiteurs par an dont 8 000 étrangers, les Japonais représentant près du quart des touristes étrangers.

En 2000, la fréquentation touristique de la ville représentant 43 % de la fréquentation des sites du département du Val d'Oise. Notons que l'activité touristique de l'Ile-de-France représente elle-même 1/3 de l'activité touristique nationale avec des perspectives de développement important.

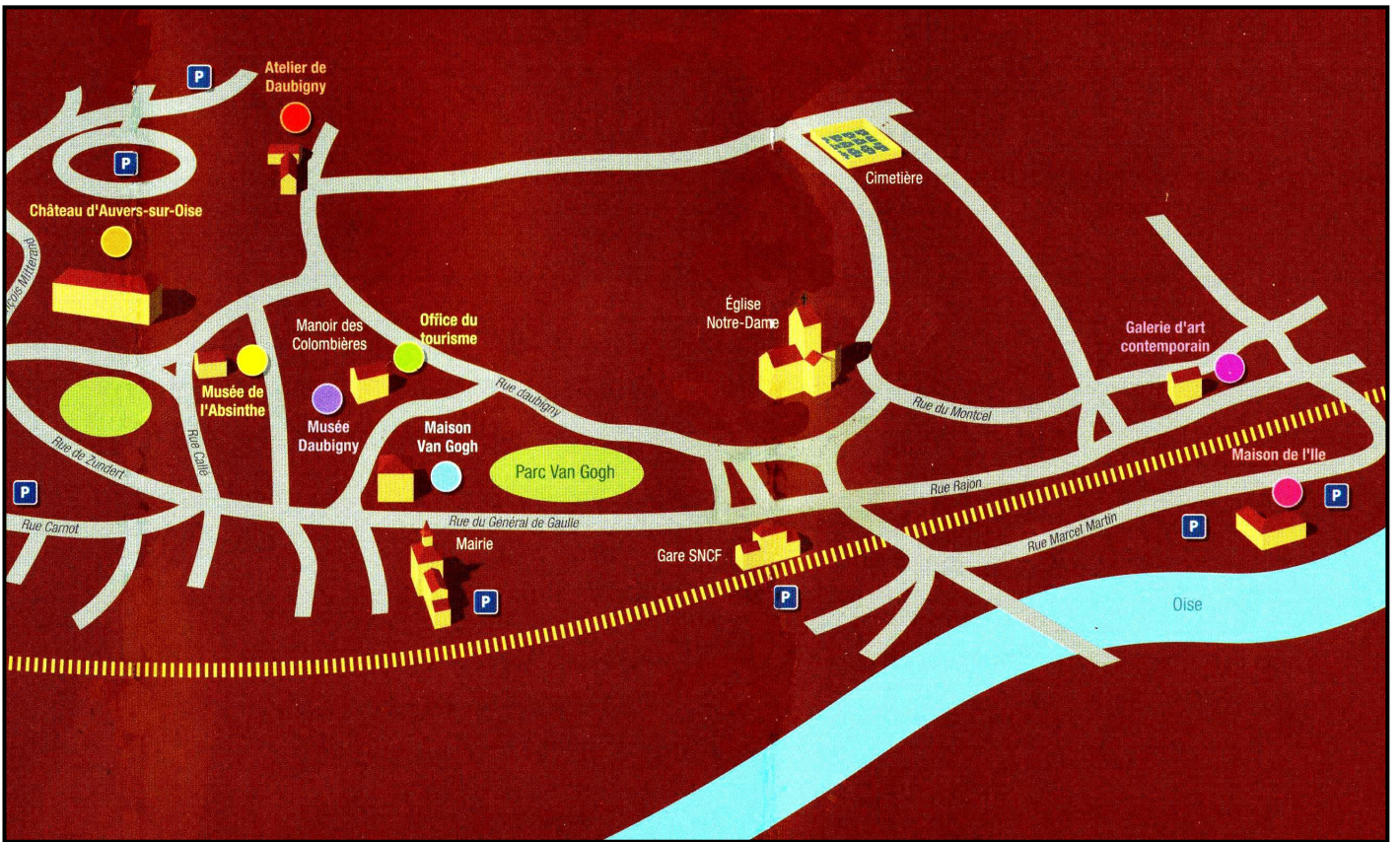
Depuis 1990, la municipalité d'Auvers-sur-Oise, aidée par le conseil général du Val d'Oise a mis en œuvre un plan de développement touristique, consistant en un renforcement des services de l'Office de Tourisme, l'ouverture au public de l'auberge Ravoux (lieu de séjour et de décès de Van Gogh), la création d'un parcours spectacle au temps des impressionnistes au Château d'Auvers-sur-Oise, l'ouverture d'un musée privé consacré à l'absinthe (boisson mythique de la Belle Epoque) et le rachat en 2001 de la maison du Docteur Gachet.

L'offre touristique d'Auvers-sur-Oise comprend outre des sites de visites payantes (cités ci-dessus), des sites de visites libres tels que : l'église (peinte par Van Gogh), le cimetière qui abrite les tombes de Vincent Van Gogh et de son frère Théo Van Gogh ainsi que celles d'autres peintres.

Cette mise en valeur est accompagnée d'une dynamique politique culturelle. Parmi les nombreux festivals et événements organisés à Auvers-sur-Oise, le Festival international de Musique d'Auvers-sur-Oise s'est bâti depuis 1981 une solide réputation auprès des grands interprètes du monde entier. Il a pour cadre le Château d'Auvers-sur-Oise et son parc, l'église d'Auvers-sur-Oise, le Château de Méry-sur-Oise et son église.

Cette politique a porté ses fruits, propulsant en moins de 10 ans Auvers-sur-Oise au premier rang des communes les plus visitées du Val d'Oise et parmi les premières d'Ile-de-France.

Le circuit de tourisme culturel



Source : Dépliant disponible à l'office de tourisme d'Auvers-sur-Oise

B. Caractéristiques de l'Ile Montmaur

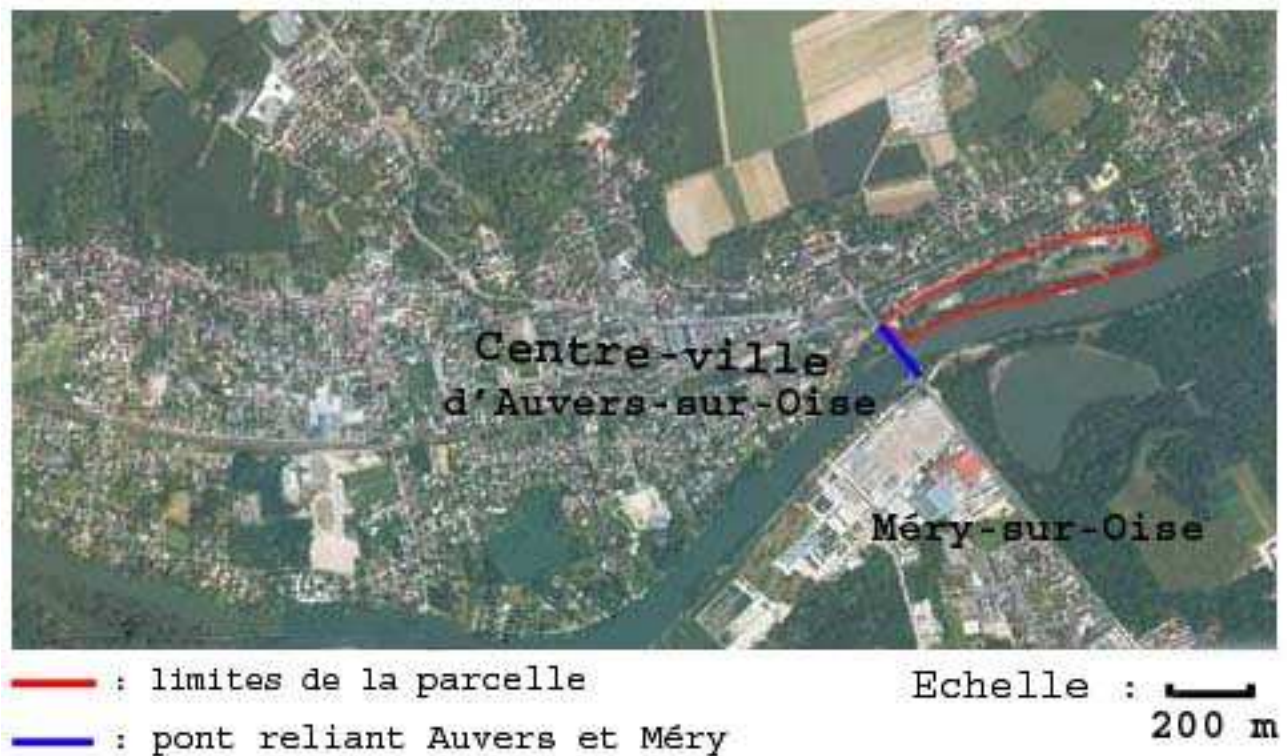
1) Situation géographique

L'Ile Montmaur est située à l'entrée Sud de la commune (marquée par le pont reliant Auvers-sur-Oise et Méry-sur-Oise), à proximité du centre-ville.

Cette parcelle est délimitée par : la rue Marcel Martin au Nord, la rue de Paris à l'Ouest, l'Oise au Sud et la rue de Cordeville à l'Ouest.

Remarque : l'Ile Montmaur n'est plus aujourd'hui un espace entouré d'eau mais une parcelle bordée par l'Oise (ce nom fut donné au lieu lorsque le lit de l'Oise s'étendait plus au Nord).

Situation géographique de l'Ile Montmaur



Fond de carte : photo satellite IGN

Délimitation de l'Ile Montmaur



— : limites de la parcelle

Echelle :  100 m

Fond de carte : photo satellite IGN

2) Situation administrative

Ce terrain, appartenant à la commune, relève des documents d'urbanisme suivants :

. Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Dans le PLU de la commune, la parcelle est classée en Zone ND (zone naturelle à protéger en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments qui le composent) et en secteur 4NDc :

« Sont admis, sous réserve que le caractère de la zone naturelle ne soit pas mis en cause et d'une bonne intégration au paysage des constructions ou installations :

- les équipements d'intérêt général liés à la voirie et aux réseaux divers ;
- (...) les équipements publics, les équipements de sport, de tourisme et de loisirs liés à la vocation d'espace naturel de la zone, terrains de jeux divers (clubs hippiques, hôtels, restaurants), les constructions et installations qui y sont liées ».

« La hauteur des bâtiments d'exploitation, des équipements publics ou d'intérêt et des autres constructions ou installations autorisées n'est pas limitée. Elle est fonction des nécessités techniques d'utilisation et de la protection du paysage ».

« Les constructions, installations, ou aménagements doivent être accompagnés de plantations d'arbres de haute tige, fruitiers, ou arbres d'essence locale, les structures végétales ainsi réalisées doivent avoir pour objet de les intégrer dans les paysages ou de créer un cadre de vie en harmonie avec leur environnement ».

. Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

Le PPRI mis en vigueur en 1998 par arrêté préfectoral définit 3 types de zone :

- Les zones rouges : elles sont délimitées en fonction des crues de 1926 et 1995. Toute forme d'urbanisation nouvelle y est interdite.
- Les zones bleues : l'urbanisation est fortement réglementée.
- Les zones vertes : elles ne sont pas bâties et doivent le rester.

Plus précisément,

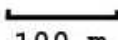
« Sont interdits en zone verte:

- (...) les constructions dont la façade est implantée à plus de six mètres de la voirie existantes ;
- les habitations légères de loisirs, au sens l'article R.444-2 du Code de l'Urbanisme (cf. annexe : constructions à usage non professionnel, démontables ou transportables et répondant aux conditions fixées par l'article R.111-16 du Code de la Construction et de l'Habitation), et autres installations légères susceptibles d'être entraînées par la crue ».

Situation administrative : Plan de Prévention des Risques d'Inondation



— : limites de zones

Echelle :  100 m

R : zone rouge

V : zone verte

B : zone bleue

Fond de carte : photo satellite IGN

3) Description de la parcelle

La parcelle considérée, d'une surface totale de 68 000 m², est constituée de plusieurs espaces distincts.

Afin de les situer, une carte définissant les limites de six zones a été réalisée :

Les 6 zones distinctes composant l'Ile Montmaur



Echelle : 
100 m

Fond de carte : photo satellite IGN

Une plate-forme remblayée d'une surface de 3 500 m² est située à l'angle de la rue de Paris et de la rue Marcel Martin (zone 1). Positionné au même niveau que le pont, cet endroit surplombe l'Oise et le reste de la parcelle (il constitue le seul espace de la parcelle qui n'est pas classé en zone inondable dans le PPRI de la commune).



Zone 1

En contrebas se trouve un vaste espace ouvert d'une surface de 9 500 m² (zone 2, située en zone verte du PPRI). La partie centrale du terrain est composée de terre et d'herbes rases.



Zone 2

Elle est bordée du côté de la rue Marcel Martin d'un talus d'environ un mètre de hauteur, et, de l'autre côté d'une végétation sauvage : arbres, arbustes et plantes forment un ensemble dense qu'il est difficile de traverser (zone 3, surface de 8 000 m², située en zone verte du PPRI).



Zone 3

Au-delà de celle-ci, on retrouve la promenade aménagée du bord de l'Oise bordée par des peupliers (zone 4, surface de 12 000 m²).



Zone 4

Plus à l'est la *Maison de l'Île*, une salle polyvalente est édifiée et dispose de deux parkings de stationnement (zone 5, surface de 7 000 m², située en zone bleue du PPRI).



Zone 5

Au bout de la parcelle existe un autre espace ouvert : situé dans la zone rouge du PPRI, cet espace est recouvert d'herbes hautes (zone 6, cette surface de 28 000 m² est située en zone rouge du PPRI, ce qui n'autorise aucun projet d'aménagement).



Zone 6

4) Utilisation actuelle de la parcelle et dysfonctionnements

La promenade plantée sur berge (promenade de l'*Ile Montmaur*) constitue le principal aménagement de la parcelle. Les passants (piétons et VTT) y sont nombreux, en particulier les jours de week-end.



La promenade se termine au niveau du pont entre Auvers-sur-Oise et Méry-sur-Oise, et un escalier permet de remonter au niveau du carrefour où se situe la plate-forme remblayée.



Il existe également une halte nautique dont l'accès est libre, qui est fréquemment utilisée par des pêcheurs et le club d'aviron de Butry. Elle permet aussi aux bateaux de plaisance de s'amarrer.



Au sein de la parcelle (zone 5) se trouve un des principaux équipements de la ville d'Auvers-sur-Oise : la *Maison de l'Île*, salle polyvalente d'une capacité de 500 places. Des cours de danse, de musique et d'arts plastiques y sont donnés toute l'année (ils ont lieu de 17 à 21 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 9 à 22 heures le mercredi et le samedi). La salle accueille également des manifestations diverses (concerts, salon de l'artisanat, de la BD, convention du disque, etc...).



Il existe deux parcs de stationnement à l'avant et à l'arrière de la salle : ils sont destinés respectivement aux voitures et aux autocars.

Il est à noter que les places pour autocars sont les seules disponibles à l'entrée Sud de la ville : l'autre possibilité de stationnement se situe au niveau du Château d'Auvers-sur-Oise, à l'autre extrémité du circuit de tourisme culturel.



Parking voitures



Parking autocars : un panneau de signalisation interdit le stationnement aux voitures

On remarque fréquemment un problème de stationnement « sauvage » sur la plate-forme remblayée, ainsi que sur le trottoir le long de la rue Marcel Martin. Ceci s'explique par une absence de signalisation (aucun panneau n'interdit le stationnement) et non par manque de places de stationnement disponibles. En effet, la capacité du parking de la gare (90 places), ajoutée à celle du parking de la *Maison de l'Ile* (100 places) est suffisante dans ce secteur, il est toujours possible d'y trouver des places libres.



Stationnement « sauvage » sur la plate-forme remblayée



Stationnement « sauvage » sur le trottoir de la rue Marcel Martin : les voitures stationnées occupent toute la largeur du trottoir et obligent les piétons à emprunter la route.

5) Les atouts du site

La parcelle, appartenant dans sa totalité à la commune d'Auvers-sur-Oise, est traversée sur toute sa longueur par une promenade qui longe l'Oise. Elle est donc située au cœur du circuit de tourisme de plein air : randonneurs, cyclotouristes, pêcheurs sont nombreux à l'emprunter. Le site est également proche à la fois du centre-ville et donc du circuit touristique culturel, mais aussi de la gare et de son parking, où stationnent de nombreux visiteurs arrivant par l'entrée Sud de la ville. De plus, les autocars de touristes sont stationnés sur le parking de la *Maison de l'Ile* et les touristes sont amenés à traverser la parcelle afin de se rendre dans le centre-ville pour profiter de l'offre en tourisme culturel.

Il est à noter qu'un site touristique est tout proche de la parcelle : une galerie d'art contemporain et des ateliers d'artistes, sont à visiter rue du Montcel. Cette position, excentrée du centre-ville et donc du circuit touristique est un désavantage certain pour sa fréquentation : le nombre de visiteurs est faible par rapport à l'attente (le nombre de jours d'ouverture de la galerie est par conséquent peu important).



Galerie d'art contemporain et ateliers d'artistes rue Montcel

Il existe à proximité immédiate de la parcelle plusieurs commerces :

- une boutique de souvenirs située à l'angle de la rue de Paris et de la rue Montmaur (en face de la plate-forme remblayée, de l'autre côté du carrefour) ;
- deux restaurants (rue de Paris et rue Rajon).

La présence de la *Maison de l'Ile* et des nombreuses manifestations qui s'y déroulent, attirent sur la parcelle un nombre important de personnes. Si les cours et activités régulières sont principalement suivis par des Auversoises, les divers événements qui y sont organisés apportent des visiteurs pouvant venir de tout le département.

Autre atout majeur pour cet espace : il est parfaitement visible à partir du pont reliant Auvers-sur-Oise et Méry-sur-Oise.



Vue du de l'Ile Montmaur à partir du pont

Il offre, d'un côté, une vue sur l'Oise, et de l'autre, une vue dégagée sur l'église d'Auvers-sur-Oise, site touristique emblématique de la ville (immortalisée par Van Gogh).



Vue de l'église d'Auvers-sur-Oise depuis l'Ile Montmaur



Vue sur l'Oise depuis la plate-forme remblayée

C. Enjeux

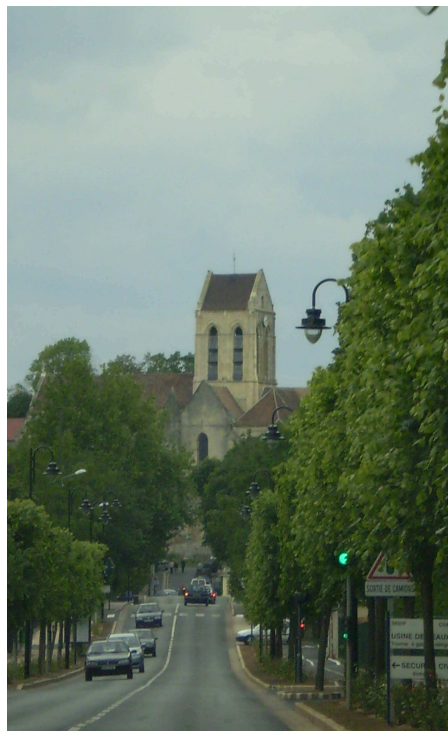
L'aménagement *de l'Ile Montmaur* doit répondre à trois objectifs :

1) Présenter une image positive de la ville dès le franchissement du pont

L'entrée Sud de la ville est l'accès le plus emprunté par les voitures et autocars : en effet, la sortie autoroutière la plus proche se trouve à Méry-sur-Oise (avec l'échangeur A115/N184) et les sites touristiques auversois sont indiqués à partir de cette sortie.

Après une très belle vue sur l'église d'Auvers-sur-Oise à partir de Méry-sur-Oise, l'entrée Sud de la ville possède des qualités spatiales faibles (le pont SNCF et le carrefour).

Il est donc nécessaire de procéder à des aménagements paysagers pour embellir ce secteur, et régler le problème du stationnement « sauvage » sur la plate-forme remblayée.



Vue sur l'église d'Auvers-sur-Oise à partir de Méry-sur-Oise



Carrefour à l'angle de la rue de Paris et de la rue Marcel Martin

2) Améliorer l'accueil touristique à cette entrée

Les visiteurs arrivant par le Sud et stationnant dans ce secteur doivent se rendre rue de la Sansonne (à 1 km) afin de consulter les dépliants et informations disponibles à l'Office de Tourisme. Cette position n'est pas idéale pour renseigner les touristes dès leur arrivée : ils passent devant l'église, le cimetière, le parc Van Gogh et l'Auberge Ravoux, sites touristiques importants de la ville avant de pouvoir se documenter.

De plus, en allant dans cette direction, les touristes s'éloignent de la promenade du bord de l'Oise (et donc de l'offre en tourisme de plein air) et de la galerie d'art contemporain située rue du Montcel. Il serait donc nécessaire de mettre à disposition des informations touristiques à cet endroit.

Une offre de restauration rapide pourrait compléter l'accueil des visiteurs dans un cadre agréable, situé près des lieux de stationnement sans s'éloigner des sites touristiques.

3) Valoriser les bords de l'Oise

En effet, si Auvers-sur-Oise bénéficie d'une vaste surface naturelle et agricole et de chemins de promenade, le Parc Van Gogh et le Parc du Château constituent les seuls espaces verts d'agrément de la ville.

Il pourrait être intéressant de mettre en valeur ce vaste espace ouvert à l'abandon, situé à un endroit stratégique pour la commune par des aménagements paysagers, par la mise en place de mobilier urbain et de jeux pour enfants.

II - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

Les aménagements proposés ci-après ont pour objet de répondre aux enjeux identifiés dans la partie diagnostic :

Tout d'abord, l'implantation d'une construction légère (*guinguette*) sur la plate-forme remblayée permettra l'apport d'une offre de restauration rapide à l'entrée de la commune, d'un point information, de sanitaires et d'une terrasse abritée permettant une pause agréable au cours de la visite.

La *guinguette* sera visible à partir de la rue de Paris et offrira une vue directe sur l'Oise. Des aménagements paysagers à ses abords seront également proposés afin de rendre la meilleure image possible à cette entrée de la commune.

La suppression du stationnement sur la plate-forme remblayée (cars et voitures) sera nécessaire.

Dans un second temps, la création de stationnement le long de la rue Marcel Martin jusqu'au parking de la *Maison de l'Ile* sera réalisée. Une action complémentaire sera proposée avec l'amélioration du trajet piéton vers le centre-ville.

Enfin, la valorisation de la zone naturelle inondable entre la *guinguette* et la *Maison de l'Ile* (zone classée verte dans le PPRI) s'effectuera avec l'implantation de mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique), la création d'espaces de jeux différenciés (jeunes enfants de 3 à 7/8 ans et enfants de 9 à 13/14 ans) ainsi que des aménagements paysagers.

Une étude détaillée menée sur ces aménagements permettra d'en dégager une estimation financière globale.

A. Mise en place d'une *guinguette*

1) Choix de l'emplacement

L'implantation de la *guinguette* se fera à l'angle de la rue de Paris et de la rue Marcel Martin, sur la plate-forme remblayée.

Cette position offre de nombreux avantages :

- la relation directe avec l'Oise, visuelle et piétonne ;
- en entrée de la ville Sud, la *guinguette* sera directement visible depuis le pont dès l'entrée dans Auvers-sur-Oise depuis Méry-sur-Oise ;
- la proximité avec la gare et son parking ;
- la proximité avec le centre-ville (tourisme culturel) et avec les bords de l'Oise (tourisme naturel).

En outre, l'implantation d'une construction sur cet emplacement est compatible avec la réglementation (énoncée dans la partie diagnostic page 14) :

- d'après le PLU, la réalisation d'une *guinguette* comprenant notamment une offre de restauration légère est autorisée dans le cadre du PLU en vigueur et ne nécessite pas d'autorisation provisoire d'occupation du sol ;
- la construction est localisée hors de la zone verte du PPRI.

Préalablement, il faudra régler le problème du stationnement sauvage à cet endroit :

- par l'implantation de panneaux de signalisation ;
- par la création de places de stationnement rue Marcel Martin (voir partie B).

2) Description de la construction

Il s'agira d'une construction isolée sur un promontoire et visible sur ses quatre côtés. Ses abords devront être particulièrement soignés : la qualité du premier accueil en dépend. Il convient de prévoir et de dimensionner correctement les locaux annexes tels que le stockage et les poubelles.

Une architecture simple qui rappelle l'époque historique d'Auvers-sur-Oise fréquenté par les peintres célèbres a été choisie sur le thème des pavillons des Halles de Paris (1852-1872) de Victor Baltard.



Pavillon des Halles de Paris

Cette architecture permet de casser les lignes de la toiture et les arches entre les poteaux adoucissent les lignes du bâtiment. Les détails de la construction de la *guinguette* et de ses abords sont produits dans la partie hors texte pages 44 à 47.

Une dalle en béton est réalisée sur la surface de la *guinguette* et de la terrasse. Cette dalle prévoit les arrivées d'eau et d'électricité ainsi que l'évacuation des eaux usées.

La *guinguette* réalisée sur la base d'une charpente de bois dont les éléments sont traités en autoclave classe 3 (imprégnation de sel atoxique) pour limiter les dépenses d'entretien est recouverte d'une toiture en aluminium anodisé couleur ardoise.

Elle comporte un bâtiment principal de 8 sur 5,5 mètres entouré d'un déambuloire de 1 mètre de large, pratique lors des intempéries.

La face Ouest est réservée à l'affichage où tous les renseignements de visite d'Auvers-sur-Oise sont appliqués incluant une carte détaillée.

La face Nord est réservée aux accès internes, elle comprend :

- une zone de rangement des parasols et tables mobiles, des poubelles, des présentoirs de dépliants touristiques utilisés en journée ;
- une zone de préparation et de stockage des denrées et boissons qui sont proposées à la vente incluant réfrigérateurs, lavabo, table de préparation, table de chauffe (une évacuation par cheminée est réalisée).

La face Est donne accès à 2 toilettes dont l'une d'entre-elles est dimensionnée pour handicapés.

La face Sud est dédiée au comptoir pour assurer la vente et la distribution vers la terrasse. Le point information y est également présent : tous les dépliants présents à l'office de tourisme sont disponibles à cet endroit, dans des présentoirs.

La terrasse est partagée en 2 zones couvertes réalisées en structure légère de tubes d'acier et recouvert de polycarbonate fumé de forme bombée. Ces 2 toitures sont recouvrables de toile à parasol de couleur blanche dans les périodes de fort ensoleillement.

Dans ces deux zones, 6 tables de 0,7 sur 2 mètres équipées de 2 bancs sont assujetties au sol par des scellements. Elles sont réalisées en bois vernis, montées sur 3 pieds communs réalisés en fonderie d'art. Des haies taillées permettent d'isoler les occupants de la terrasse des passages à proximité.

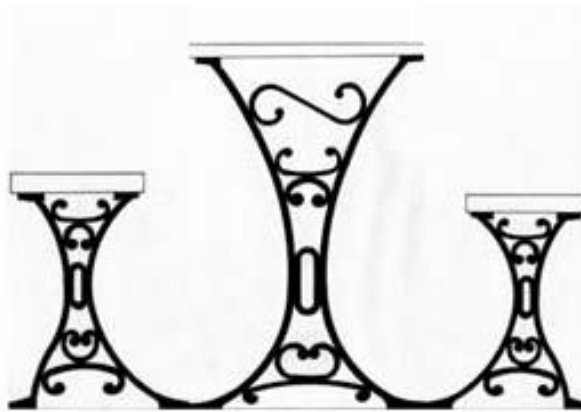


table-banc fixée sur la terrasse
(Réalisation personnelle)

Entre les 2 zones couvertes de la terrasse, 2 tables rondes munies de parasol peuvent être ajoutées (cf. *Guinguette* : plan de masse - page 47).

En bordure de la *guinguette* et de la terrasse une allée permettant le garage des vélos est aménagée : 3 supports de 6 places sont fixés au sol.



support vélos 2 X 6 places

Source : www.techni-contact.com

3) Environnement de la *guinguette*

- Aménagements paysagers aux abords de l'ensemble créé :
Au départ de la *guinguette* vers le terrain aménagé, le chemin en agrégat compacté dessert en premier une zone dédiée sur la gauche aux pique-niques, au plus proche de la *guinguette*. Des haies basses taillées séparent la terrasse couverte des zones de passage et de dépose des vélos. Les abords de la *guinguette* sur le remblai actuel sont nivelés et engazonnés afin de faciliter un entretien plus aisé. Quelques broussailles sont éliminées pour mettre en valeur le boisement existant.
- Panneaux de signalisation :
Rue de Paris immédiatement après le passage du pont en provenance de Méry-sur-Oise, un nouveau panneau informe des localisations du dépose minute autocars, les parkings situés rue Marcel Martin et au niveau de la *Maison de l'Ile* avec mention de l'espace vert et du point de restauration-information.
Un panneau précise l'emplacement du dépose minute sur place rue Marcel Martin.
Un panneau d'interdiction de stationner sur la plate-forme remblayée est implanté.

B. Création de places de stationnement rue Marcel Martin

Le stationnement « sauvage » sur la plate-forme remblayée est supprimé pour améliorer l'entrée de ville et installer la *guinguette*.

Des places de stationnement longitudinales sont aménagées jusqu'au parking de la *Maison de l'Ile*, le long de la rue Marcel Martin, où, actuellement, des voitures se garent sur le trottoir.

Le stationnement des véhicules s'organise ainsi :

- pour les autocars :

Deux places à l'entrée de la rue le long de la voie pour un « dépose minute » devant la *guinguette* ; les autocars devront ensuite rejoindre l'aire de stationnement longue durée existante située après la *Maison de l'Ile* ;

- pour les voitures :

Des places de stationnement matérialisées sont aménagées le long de la rue jusqu'au parking de la *Maison de l'Ile* (46 emplacements dont 6 pour handicapés), doublées d'une voie piétonne agréable et confortable.

De cette façon, le conducteur qui est à la recherche d'une place de stationnement se retrouve tout naturellement au parking de la *Maison de l'Ile* s'il n'a pas trouvé de place le long de la rue. Ayant longé l'allée piétonne attrayante en voiture il sait qu'après avoir parké son véhicule il pourra emprunter ce chemin confortable pour revenir vers la *guinguette*, puis le centre-ville.

C. Projet paysager dans la zone inondable

Le projet de créer un espace vert d'agrément au sein de l'*Ile Montmaur* est détaillé page 49 en comparaison à l'état actuel présenté en page 48.

Il sera situé au niveau de la zone 2 sur le plan présenté en partie diagnostic (page 15) : en effet, pour répondre aux enjeux identifiés précédemment, cet emplacement est le plus approprié.

Cet espace est situé proche de l'entrée Sud et longé par la promenade au bord de l'Oise.

De plus, son aménagement permettra de faire la liaison entre les stationnements de la *Maison de l'Ile* et la *guinguette*.

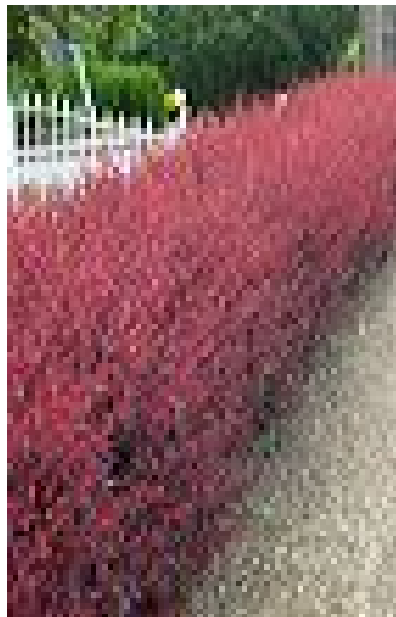
Son positionnement en zone verte sur le PPRI de la commune permet de réaliser le projet à cet endroit : l'installation de jeux pour enfants n'y est pas interdite.

L'aménagement de cet espace s'articule autour des éléments existants, profitant du remblai déjà réalisé et de la végétation ancienne qui encadre le chemin de halage, et qui s'étend en deux bosquets vers la rue Marcel Martin.

La promenade au bord de l'Oise déjà aménagée est conservée en l'état.

La réalisation du stationnement (dépose minute autocar de 4 mètres de large, et parking tourisme en enfilade de 2,5 mètres de large) et d'un trottoir d'une largeur de 3 mètres, nécessitent un complément de remblai dans la zone du coude de la rue Marcel Martin.

Ce trottoir est bordé d'une haie basse taillée (1 mètre environ) composée de *berberis pourpre*. Une rangée de *cerisiers à fleurs kanzan* alternés avec des *acacias robinia boule* est plantée le long de la rue Marcel Martin pour compléter la végétation existante. Pour assurer l'ombrage de la zone réaménagée en pique-nique, 2 *châtaigniers communs* et 2 *érables pourpres* complètent le boisement.



berberis pourpre



cerisiers à fleurs kanzan



acacias robinia boule



châtaignier commun



érable pourpre

Les chemins qui permettent un retour du parking vers la ville en passant dans la zone aménagée sont réalisés en pierraille compactée qui permet l'usage en cas d'intempérie et assure le roulage des voitures d'enfants avec facilité tout en restant rustique. Ils sont d'une largeur confortable favorisant leur emprunt et le croisement des groupes de visiteurs.



chemin d'agrégat compacté

Ce réseau de chemins a 3 accès depuis le parking, 3 raccordements au chemin de halage, traverse un massif de fleurs circulaire bordé de haies basses taillées composées de *lauriers tin*, dessert la zone de pique-nique, les deux pelouses de jeux pour enfants, et aboutit finalement à la *guinguette*.

Le massif de fleurs est partagé par les chemins en 4 parcelles. Il est composé de plantations caduques tels que des *iris bleus* et des fleurs repiquées au gré des saisons.



laurier tin



iris bleu

La zone de pique-nique comporte 4 tables associées à des bancs en pin.



table- bancs pique-nique en pin

Dans la zone des jeux d'enfants en bas age (3 à 7/8 ans), 3 tourniquets, 2 toboggans et 2 balançoires sont implantés.



tourniquet enfant 6 places



toboggan



balançoire

Dans l'autre zone de jeux destinée aux enfants de 9 à 14 ans, 2 balançoires, 3 tables de tennis de table (version béton), 1 toile d'araignée sont disposés.



table de tennis de table en béton

Les chemins et zones de jeux sont pourvus de bancs espacés et de poubelles.



bancs pieds en fonte, 8 lattes



corbeille de ville en plastique recyclé

Source : www.techni-contact.com

D. Evaluation du coût de l'aménagement

A partir des prix obtenus par enquête (auprès de fournisseurs de collectivités locales notamment), une estimation globale du réaménagement de l'*Ile Montmaur* a pu être effectuée :

Désignation	Quantité	PU moyen € Hors Taxes	Total € Hors taxes
Travaux de voirie :			
Stationnement rue Marcel - Martin	750 m ²	90 / m ²	67 500
Aménagement des allées	3 000 m ²	15 / m ²	45 000
Aménagement du talus	700 m ²	8 / m ²	5 600
Aménagement des zone 1&2	13 000 m ²	8 / m ²	104 000
Sous total voirie :			222 100
Végétation :			
Haie berberis pourpre	280	6	1680
Haie laurier tin	60	15	900
Cerisier à fleurs kanzan	11	50	550
Acacia	11	40	440
Châtaignier	2	30	60
Erable pourpre	2	65	130
Sous total végétation :			3760
Mobilier et équipements :			
Poubelle	9	460	4140
Banc pied fonte	11	510	5610
Table banc de pique-nique	4	442	1768
Table banc de terrasse pied fonte	6	1100	6600
Support vélos	2	330	660
Table mobile de terrasse	4	250	1000
Réfrigérateur gros modèle	1	1250	1250
Congélateur	1	750	750
Table de préparation	2	250	500
Etagère de stockage	2	250	500
Four	1	600	600
Plaque de cuisson	1	350	350
Sous total mobilier et équipements :			23 728
Jeux extérieurs :			
Manège enfants 6 sièges	3	1550	4650
Balançoire	4	1140	4560
Table de tennis de table béton	3	1450	4350
Toboggan	2	1792	3584
Toile d'araignée	1	2500	2500
Sous total Jeux extérieurs :			19 644
Guinguette :			
Bâtiment principal	65 m ²	850 / m ²	55 250
Déambulateur	33 m ²	550 / m ²	18 150
Terrasse sol	100 m ²	250 / m ²	25 000
Terrasse couverte	42 m ²	250 / m ²	10 500
Sous total guinguette :			108 900
Total :			378 132

CONCLUSION

Nous avons pu constater que *l'Ile Montmaur*, espace aujourd'hui en manque de définition, constituait un site de grand potentiel de par ses nombreux atouts.

Sa situation géographique, la présence de la *Maison de l'Ile* et des parcs de stationnement, font de cet endroit un espace intéressant à aménager pour la municipalité.

L'étude des caractéristiques de la parcelle, de son utilisation actuelle et de ses dysfonctionnements, a permis de définir les principaux enjeux à cet endroit important de la commune :

- la nécessité de présenter une image positive de la ville depuis l'accès le plus emprunté pour accéder aux sites touristiques ;
- l'amélioration de l'accueil touristique ;
- la valorisation des bords de l'Oise.

A partir de l'identification de ces enjeux, une recherche de solutions adaptées aux particularités du terrain (en grande partie inondable) a été menée.

En profitant du remblai déjà existant, le choix d'implantation d'une construction légère à cet endroit permet de répondre à la plupart des enjeux.

La *guinguette* contribue à l'embellissement de l'entrée Sud.

En effet, son architecture a été pensée en rapport avec l'époque de fréquentation des peintres célèbres dans la commune d'Auvers-sur-Oise dans le but d'une bonne intégration au thème culturel principal.

Les aménagements proposés aux abords de la construction ont également été pensés dans le but de s'accorder au mieux avec le paysage déjà existant.

La *guinguette* permet également d'améliorer l'accueil des touristes.

Sa position est stratégique entre les lieux de stationnement des voitures et autocars et le centre-ville. Elle permet de donner au bon endroit les informations essentielles aux touristes arrivant à Auvers-sur-Oise. Elle offre de plus un point de restauration rapide utile après le voyage avant d'accéder au circuit touristique. L'implantation du bâtiment permet également de mettre à disposition des sanitaires, inexistant dans cette zone.

La création de places de stationnement dans la rue Marcel Martin compense la suppression du stationnement « sauvage » sur la plate-forme remblayée. Cette mesure est nécessaire car nuisible à l'image de la ville et indispensable pour l'implantation de la *guinguette*.

Ces nouveaux stationnements, complétés par une allée aménagée le long de la rue règle le problème du stationnement « sauvage » sur le trottoir qui gêne actuellement le retour des piétons vers le centre-ville.

L'aménagement du grand espace inondable permet de compléter l'implantation du bâtiment par des espaces ludiques, de détente, et invite les visiteurs à la découverte des bords de l'Oise. Cette proposition correspond à la volonté de mettre en valeur les bords de l'Oise pour en faire profiter les touristes mais aussi les habitants de la commune.

L'évaluation du coût global de l'aménagement a été réalisée de la façon la plus détaillée possible, cependant, l'estimation du coût de la *guinguette* a été difficile à établir de façon précise en absence d'une étude complète de sa construction (la quantité exacte de matériaux nécessaire reste à établir).

Le financement de cette opération qui pourrait apparaître lourd pour la commune est ajustable. En effet, il est possible de réduire une partie des aménagements prévus, d'étaler leur mise en place en plusieurs étapes. La recherche d'un financement hors de la commune par le biais des subventions est aussi envisageable.

L'exploitation de la *guinguette*, ainsi que tous les entretiens (tailles de pelouses, de haies, etc) engendrent un coût que la commune devra intégrer dans son budget (cette étude de coût n'a pas été intégrée dans ce travail).

De plus, la mise en gérance de la *guinguette* pourrait être envisagée pour réduire les impacts budgétaires.

Le projet présenté, à travers les propositions d'aménagements émises a donc pris en compte tous les enjeux identifiés.

Cette étude qui s'inscrit dans le cadre du développement actuel de la ville (amélioration du cadre de vie des habitants et de l'attractivité pour les touristes), pourrait constituer une base en vue d'une mise en œuvre effective.

BIBLIOGRAPHIE

<http://www.auvers-sur-oise.com>

<http://www.tourisme.fr/office-de-tourisme/auvers-sur-oise.htm>

<http://www.valdoise.fr>

<http://www.val-doise-tourisme.com>

<http://www.val-d-oise.equipement.gouv.fr>

<http://www.bauchery.fr>

<http://www.decllic.fr>

<http://www.ign.fr>

<http://www.geoportail.fr>

<http://www.techni-contact.com>

<http://www.bauchery.fr>

<http://www.petitpepinieriste.fr>

<http://www.lexinter.net/urbanisme>

<http://www.minefi.gouv.fr>

Le guide Clause du jardinage – Editions Clause

Nouveau guide du Vexin français – Editions du Valhermeil

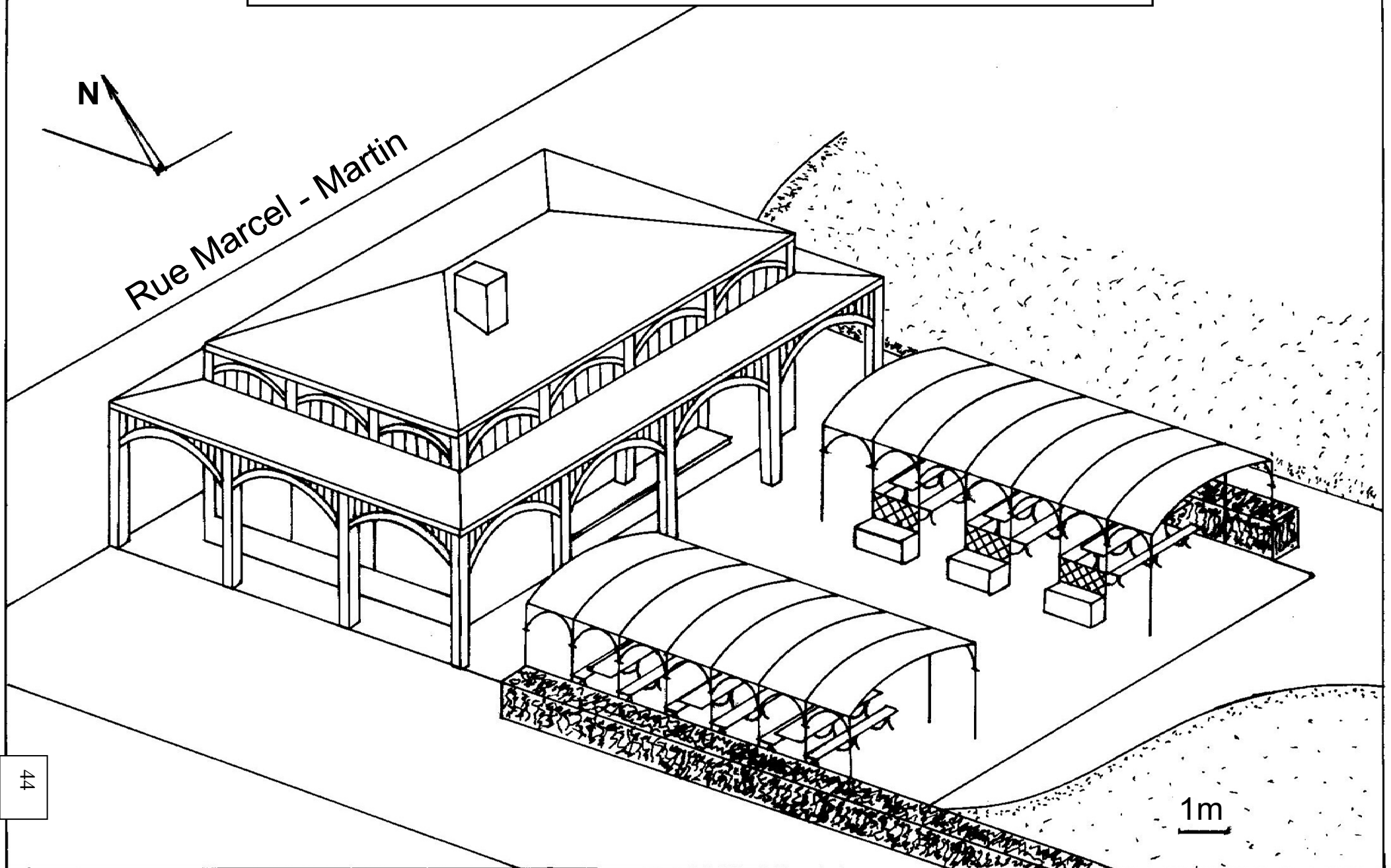
TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT-PROPOS	2
REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	5
I – DIAGNOSTIC	6
A. Présentation de la commune d’Auvers-sur-Oise	6
1) Situation géographique.....	6
<i>Situation géographique d’Auvers-sur-Oise au sein du Val d’Oise</i>	7
<i>Auvers-sur-Oise et ses communes voisines</i>	7
2) Population, démographie	8
3) Histoire.....	8
4) Moyens d’accès.....	9
En voiture	9
<i>Plan d’accès</i>	9
En transports en commun.....	9
5) Tourisme.....	10
<i>Le circuit de tourisme culturel</i>	11
B. Caractéristiques de l’Ile Montmaur	12
1) Situation géographique.....	12
<i>Situation géographique de l’Ile Montmaur</i>	12
<i>Délimitation de l’Ile Montmaur</i>	13
2) Situation administrative.....	13
Plan Local d’Urbanisme (PLU).....	13
Plan de Prévention des Risques d’Inondation (PPRI).....	14
<i>Situation administrative : Plan de Prévention des Risques d’Inondation</i>	14
3) Description de la parcelle.....	15
<i>Les 6 zones distinctes composant l’Ile Montmaur</i>	15
<i>Zone 1</i>	16
<i>Zone 2</i>	16
<i>Zone 3</i>	17
<i>Zone 4</i>	17
<i>Zone 5</i>	18
<i>Zone 6</i>	18
4) Utilisation actuelle de la parcelle et dysfonctionnements.....	19
5) Atouts du site.....	23
C. Enjeux	25
1) Présenter une image positive de la ville dès le franchissement du pont.....	25
<i>Vue sur l’église d’Auvers-sur-Oise à partir de Méry-sur-Oise</i>	25
<i>Carrefour à l’angle de la rue de Paris et de la rue Marcel Martin</i>	25
2) Améliorer l’ accueil touristique à cette entrée.....	26
3) Valoriser les bords de l’Oise	26

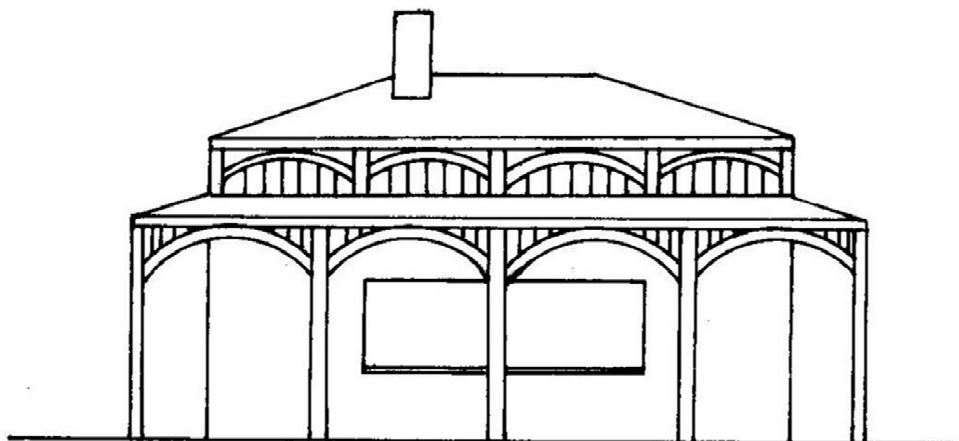
	Page
II - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS.....	27
A. Mise en place d'une <i>guinguette</i>.....	28
1) Choix de l'emplacement.....	28
2) Description de la construction.....	28
3) Environnement de la <i>guinguette</i>	30
Aménagements paysagers aux abords de l'ensemble créé.....	30
Panneaux de signalisation.....	30
B. Création de places de stationnement rue Marcel Martin.....	31
Stationnement autocar.....	31
Stationnement voiture.....	31
C. Projet paysager dans la zone inondable.....	32
Chemins et végétation.....	32
Zone de pique-nique.....	35
Zone des jeux pour enfants de 3 à 7/8 ans.....	35
Zone de jeux pour enfants de 9 à 14 ans.....	36
Bancs et poubelles.....	36
D. Evaluation du coût de l'aménagement.....	37
CONCLUSION.....	38
BIBLIOGRAPHIE.....	40
TABLE DES MATIERES.....	41
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	43
<i>Guinguette</i> et terrasse : perspective.....	44
<i>Guinguette</i> : façades.....	45
<i>Guinguette</i> : plan de détail.....	46
<i>Guinguette</i> : plan de masse.....	47
<i>L'Ile Montmaur</i> : état actuel.....	48
Plan général d'aménagement de <i>l'Ile Montmaur</i>	49
ANNEXE.....	50
Article R.444-2 du Code de l'Urbanisme.....	51
Article R.111-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.....	51

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

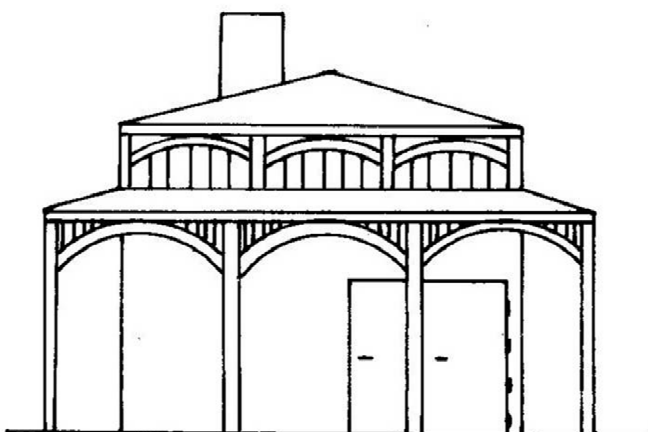
Guinguette et terrasse : perspective



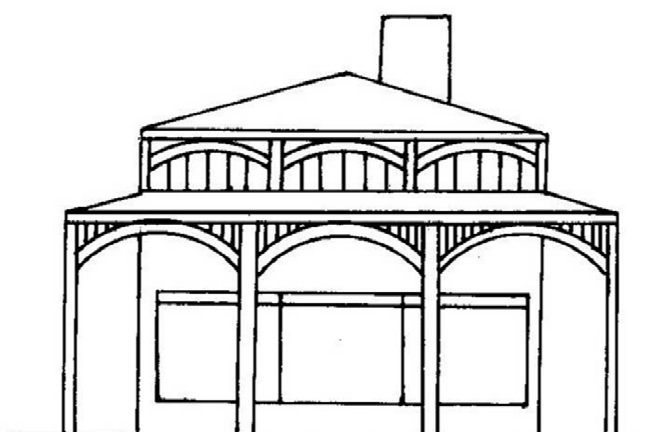
Guinguette : façades



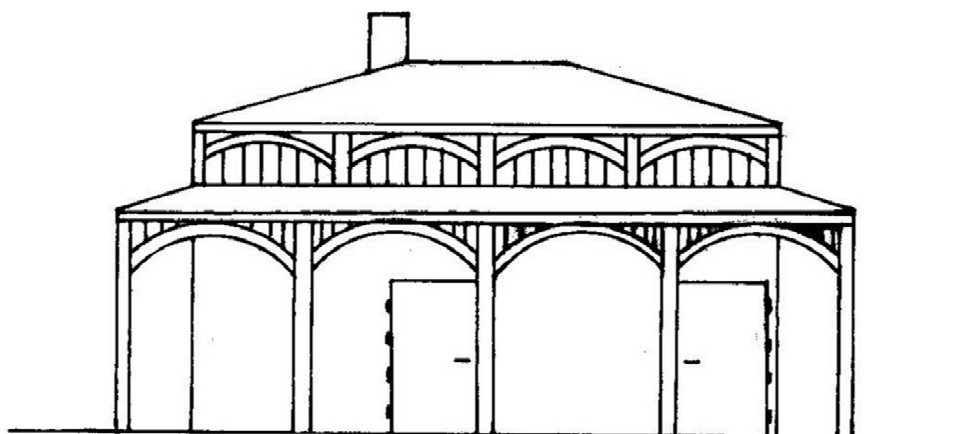
Face Sud : le comptoir



Face Est : toilettes



Face Ouest : affichage

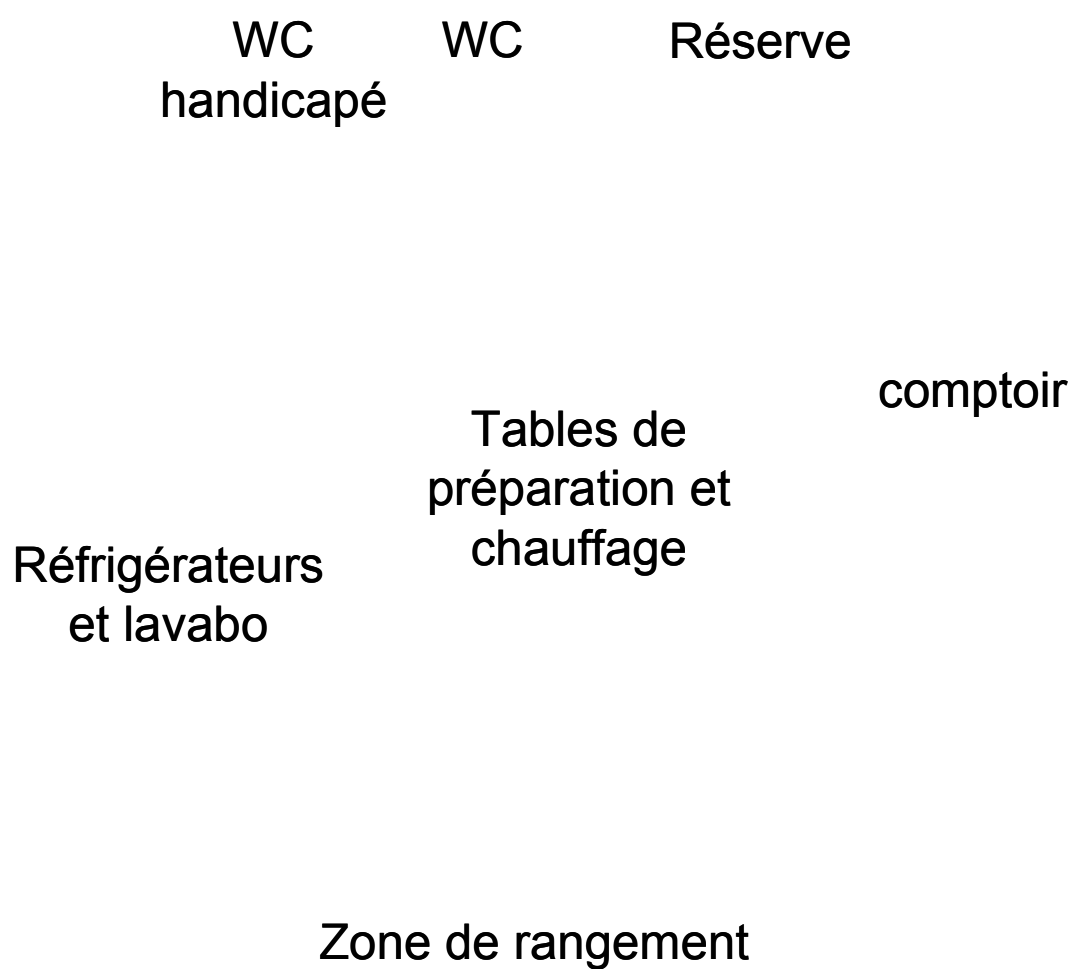


Face Nord : accès internes

1 m

N

Guinguette : plan de détail



1 m

Guinguette : plan de masse

N

Dépose rapide autocar

Trottoir

Guinguette

Allée
d'agrégats
compactés

Haie de
séparation

Terrasse
couverte

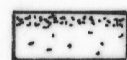
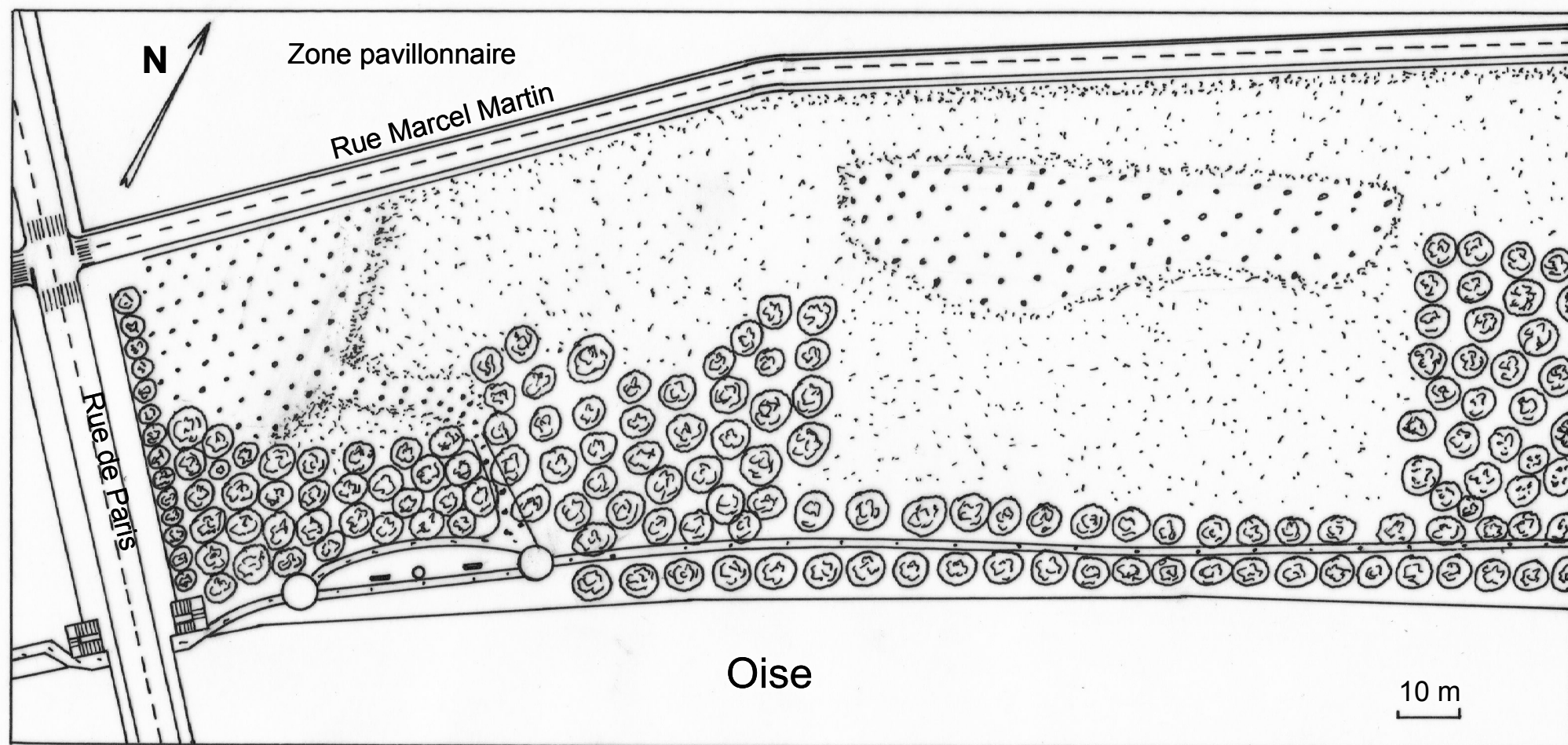
Terrasse
couverte

Tables
rondes et
parasols

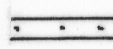
Allée parking à
vélos

1 m

L'Ile Montmaur : état actuel



Herbe rase



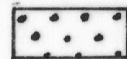
Agrégat compacté



Rond point
ciment



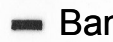
Poubelle



Terre - remblai

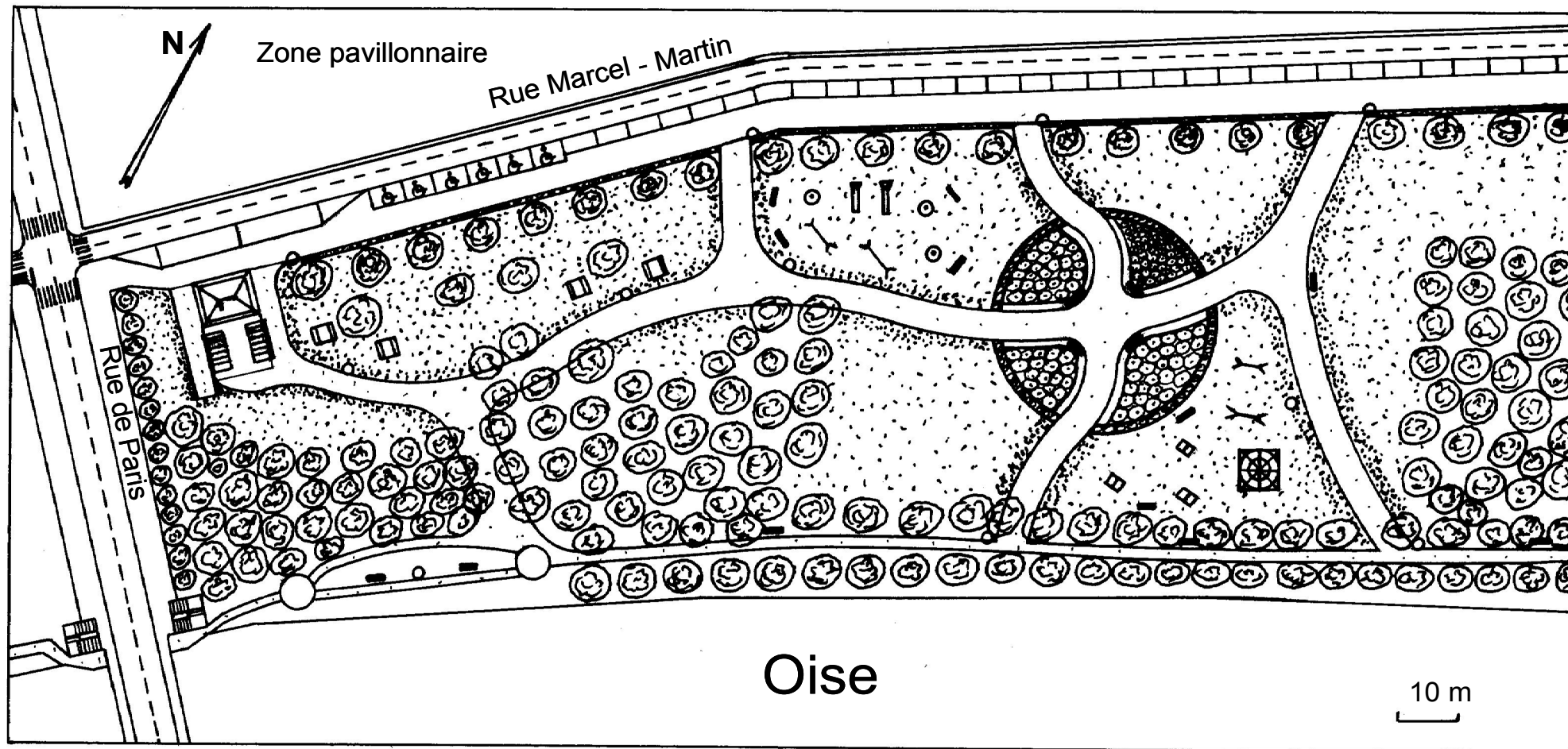


Arbre



Banc

Plan général d'aménagement de l'île Montmaur

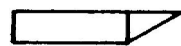


Oise

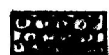
10 m



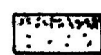
Guinguette et terrasse



Dépose minute



Fleurs



Pelouse



Table tennis de table



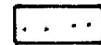
Banc



Parking handicapé



Haie



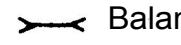
Agrégat compacté



Table pique-nique



Toile d'araignée



Toboggan



Balançoire



Poubelle



Parking



Arbre



Tourniquet

ANNEXE

Article R444-2 du Code de l'Urbanisme

(inséré par Décret n° 80-694 du 4 septembre 1980 art. 11 Journal Officiel du 7 septembre 1980)

Sont dénommées habitations légères de loisirs au sens du présent code des constructions à usage non professionnel, démontables ou transportables et répondant aux conditions fixées par l'article R. 111-16 du code de la construction et de l'habitation.

Article R111-16 du Code de la Construction et de l'Habitation

(Décret n° 76-276 du 29 mars 1976 Journal Officiel du 30 mars 1976 date d'entrée en vigueur 1 avril 1976)

(Décret n° 77-755 du 7 juillet 1977 Journal Officiel du 10 juillet 1977 date d'entrée en vigueur 1 janvier 1978)

Les bâtiments situés sur un terrain appartenant au même propriétaire doivent être implantés de telle manière que les baies éclairant les pièces principales ne soient masquées par aucune partie d'immeuble qui, à l'appui de ces baies, serait vue sous un angle de plus de 45 degrés au-dessus du plan horizontal.

Toutefois, pour la façade la moins ensoleillée, cet angle peut être porté à 60 degrés, à condition que la moitié au plus des pièces principales prennent jour sur cette façade.

Une distance d'au moins quatre mètres peut être imposée entre deux bâtiments non contigus.

Résumé

Située à une quarantaine de kilomètres au Nord-Ouest de Paris, la commune d'**Auvers-sur-Oise**, rendue célèbre par les peintres qui y ont séjourné, est le principal **pôle touristique** du Val d'Oise.

L'île Montmaur, vaste espace situé à l'entrée Sud de la ville, en bordure de l'Oise, souffre aujourd'hui d'un **manque de définition**.

Ce site, de par sa situation géographique, représente néanmoins un **potentiel important** que l'on pourrait exploiter dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer l'attractivité pour les touristes.

L'aménagement de cet espace devra répondre aux **enjeux** préalablement identifiés, à savoir la présentation d'une image positive de la ville, l'amélioration de l'accueil touristique ainsi que la valorisation des bords de l'Oise.

Pour y parvenir, des propositions sont formulées.

Tout d'abord, la mise en place d'un **point de détente, de restauration rapide et d'information touristique** dans un cadre agréable qui contribue à **l'embellissement de la ville**.

Dans un deuxième temps, la création de places de stationnement et d'une allée piétonne qui offre un **retour vers le centre-ville** agréable.

Enfin, **l'aménagement de la zone inondable** en zones de détente et de loisirs qui incitent au parcours touristique en bord de l'Oise.

Mots clés : zone inondable, embellissement, stationnement, tourisme, circuit touristique